



Ordre du jour du Conseil communal du mardi 30 août 2011

00. **Procès-verbal dernière séance (p.m 09.08.2011)**

01. **Administration générale : Autorités communales : Fin de fonctions d'un Conseiller du CPAS – Prise d'acte.**

Le Conseil prend acte de la fin de fonction de Monsieur Guillaume Peeters.

02. **Administration générale : Autorités communales : Remplacement d'un Conseiller du CPAS - Prise d'acte.**

Le Conseil prend acte de la désignation de Madame Chantal Nihoul comme conseillère au CPAS. L'intéressée prêtera le serment prévu à l'article 17 de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale avant son entrée en fonction et après validation de son élection.

03 **Académie de musique et des arts parlés : Année scolaire 2011/2012 - Prise en charge au budget communal d'heures de cours non-subventionnées – Décision.**

Le Conseil marque son accord sur la prise en charge du budget communal, du 1^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012, de 17 heures de cours qui ne sont pas subventionnées par la Communauté française.

L'Académie de Musique propose de répartir les 17 heures prises en charge au budget communal comme suit :

- *accordéon : 2 heures/semaine*
- *ensemble jazz : 1 heure/semaine*
- *piano d'accompagnement : 2 heures/semaine*
- *ensemble instrumental : 2 heures/semaine*
- *orgue : 2 heures/semaine*
- *initiation musicale 3-5 ans : 3 heures/semaine*
- *atelier théâtre : 2 heures/semaine*
- *atelier rock : 2 heures/semaine*
- *guitare : 1 heure/semaine.*

04. **Affaires culturelles : Centre Culturel de la Vallée de la Néthen ASBL - Contrat-programme 2009/2012 – Prolongation par avenant pour une période d'un an – Approbation.**

Le Conseil approuve l'avenant au contrat-programme 2009/2012 tel que repris en annexe et visant à prolonger celui-ci pour une période d'un an prenant cours le 1^{er} janvier 2013.

05. **Affaires culturelles : Espace culturel – Acquisition de matériel d'exposition : cimaises et éclairages – Principe – Mode de passation et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil approuve le principe d'acquérir le matériel nécessaire à l'exposition d'œuvres dans l'Espace culturel pour un montant maximum de 1700 €

06. **Affaires culturelles : Espace culturel – Acquisition de matériel de réception : tables mange-debout – Principe – Mode de passation et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil approuve le principe d'acquérir des tables mange-debout pour un montant maximum de 1.000 €.

07. **Cultes : Fabrique d'Eglise de Bossut Notre-Dame - Compte 2010.**

08. **Cultes : Fabrique d'Eglise Sts Pierre et Paul à Archennes - Exercice 2011 - modification budgétaire n° 1.**
09. **Cultes : Fabrique d'Eglise Notre-Dame de Bossut – Budget 2012.**
10. **Cultes : Fabrique d'Eglise Saint Georges à Grez-Doiceau – Budget 2012.**
11. **Travaux publics : Acquisition de modules de jeux pour l'aménagement de la cour des écoles communales de Grez-centre, rue du Pont-au-Lin, 20-22, Pécrot, rue Constant Wauters, 12 (maternelles) Néthen, rue J. Maisin, 13 (primaires) – Principe – Descriptif, inventaire estimatif et estimation budgétaire : approbation - Mode de passation du marché - Conditions du marché: (TP2011/074).**

Le Conseil approuve le principe d'acquérir des modules de jeux pour l'aménagement de la cour des écoles communales de Grez-centre (maternelles), rue du Pont-au-Lin 20-22, de Pécrot (maternelles), rue Constant Wauters 12 et de Néthen (primaires), rue Joseph Maisin 13 pour un montant global estimé à 16.200 € TVAC.

12. **Travaux publics : Embellissement et aménagement de la Place de Trémentines à Néthen – Principe, descriptif technique, inventaire estimatif : approbation – Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions du marché (TP2010/080).**

Le Conseil approuve le principe d'acquérir diverses fournitures (bordures, bancs, plantations, portails...) dans le cadre de l'aménagement de la Place de Trémentines à Néthen.

13. **Travaux publics : Marché de travaux : réalisation d'une zone de stationnement, rue de la Station et prolongation du système d'égouttage – nouvelle estimation de la dépense : approbation (TP2011/039).**

Le Conseil approuve la nouvelle estimation globale de ce marché de travaux à 54.000 € TVAC.

14. **Travaux publics : plan triennal 2010-2012 - Liste des dossiers - Fiches techniques – Estimations – Approbation.**

Le Conseil arrête définitivement, comme suit, la liste des voiries à égoutter et à aménager dans le cadre du plan triennal 2010-2012 :

Dossiers	Estimation du montant des travaux (en € TVAC)	Estimation du montant des travaux (en € TVAC) <u>Partie Région wallonne et commune</u>	Estimation du montant des travaux (en € TVAC) <u>Partie SPGE</u>	Travaux complémentaires à charge de la Commune (en € TVAC)
Rue du Beau Site (depuis le virage de la source jusqu'au carrefour formé avec l'avenue des Sapins) : voirie + égouttage	823.768,00	593.868,00	169.400,00	60.500,00
Avenue des Sapins : égouttage exclusif	497.264,63	/	325.805,81	171.458,82
Rue Doyen : égouttage exclusif	124.320,24	/	112.220,24	12.100,00
Rue du Bois Gibet : égouttage exclusif	121.871,20	/	101.301,20	20.570,00
Rue de la Hocaille (tronçon côté ancienne école) : égouttage exclusif	243.179,75	/	159.689,75	83.490,00
Rue de la Croix : égouttage exclusif	103.934,16	/	82.154,16	21.780
Rue du Pont : égouttage exclusif	157.179,00	/	103.939,00	53.240,00
Dossiers	Estimation du montant des travaux	Estimation du montant des travaux (en € TVAC)	Estimation du montant des travaux	Travaux complémentaires à charge de la

	<u>(en € TVAO)</u>	<u>Partie Région wallonne et commune</u>	<u>(en € TVAC Partie SPGE)</u>	<u>Commune (en € TVAC)</u>
Rue de Weert-Saint-Georges : égouttage exclusif	347.754,00	/	347.754,00	/
Rue Joseph Toussaint : égouttage exclusif	101.440,35	/	101.440,35	/
Rue du Résidal : chemisage (Station d'épuration de Florival – Collecteur du Ry de Hèze) : égouttage exclusif	108.278,00	/	108.278,00	/

15. Urbanisme : Elaboration d'un Plan Communal d'Aménagement (P.C.A.) au plan de secteur de la zone de Gottechain – Avant-projet : Adoption provisoire.

Le Conseil adopte provisoirement l'avant-projet de plan communal d'aménagement dit « de Gottechain ».

Point ajouté à l'ordre du jour par des Conseillers communaux : Article L1122-24 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation :

16. Environnement : lutte contre les inondations : Réalisation d'un plan de curage et d'une étude hydrologique.